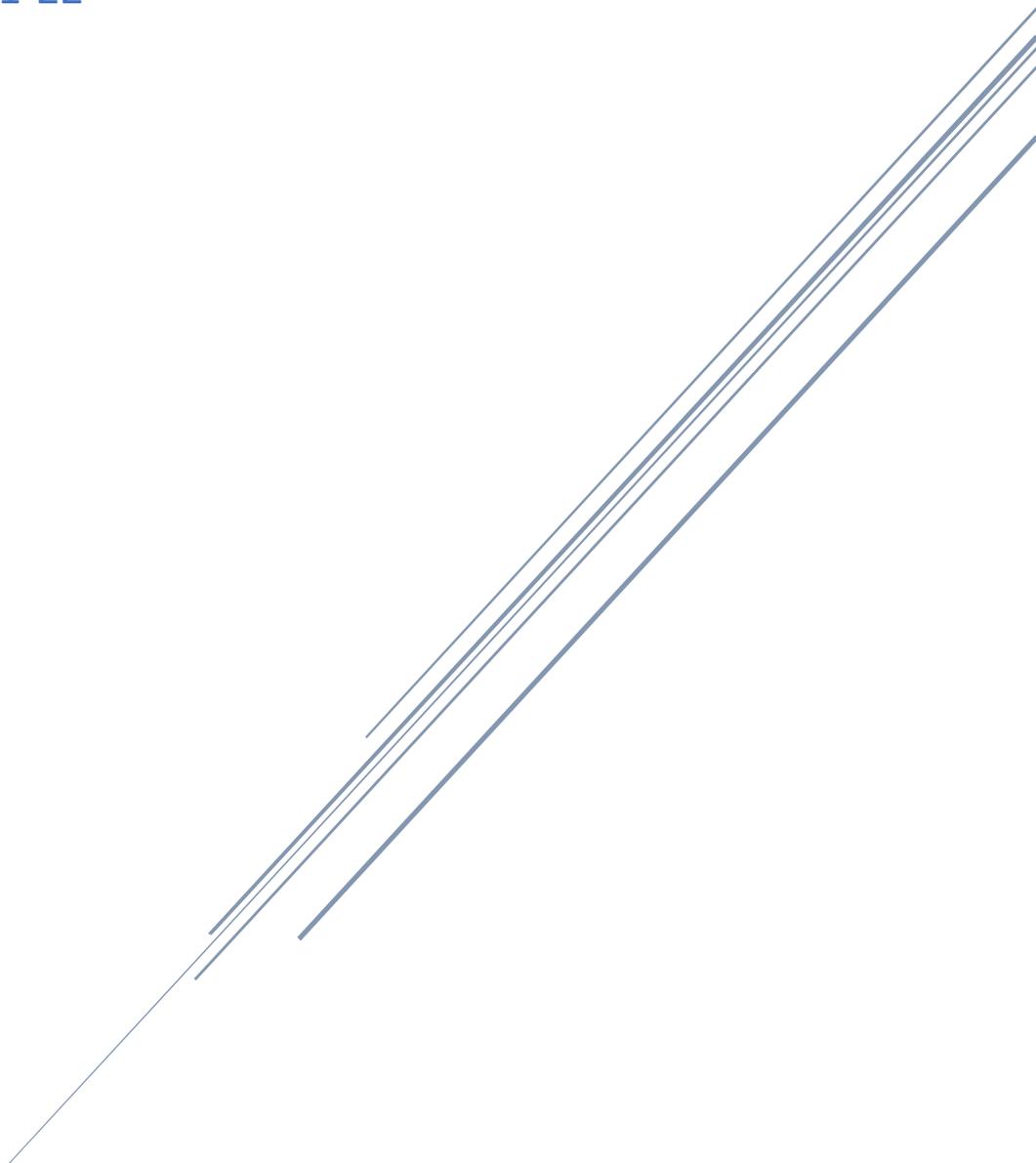


POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE ANNEE 2021-22



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT
Nathalie ARRAMBOURG IEN mission maternelle 74
Christine AUBEL CPD mission maternelle

**DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE
ANNEE 2021-22**

Table des matières

1.	Présentation générale du programme d'enseignement	3
1.1	Ajustements génériques	3
1.2	Actualisation par domaine d'apprentissage	4
1.3	Des ressources institutionnelles	5
2.	Principes et recommandations pédagogiques et organisationnelles	5
2.1	L'accueil et la scolarisation des élèves	6
	➤ Les horaires scolaires	6
	➤ L'aménagement du temps en PS	6
	➤ L'emploi du temps	6
	➤ Les TPS	8
2.2	La situation sanitaire	8
	➤ Protocole sanitaire	8
	➤ Plan de continuité pédagogique	9
2.3	Les modalités d'apprentissage spécifiques	9
	➤ Les quatre modalités d'apprentissage à l'école maternelle	9
	➤ Les ateliers individuels autonomes de manipulation	10
2.4	Suivi et évaluation des élèves	10
2.5	Les APC	11
2.6	Liaison Maternelle/CP	11
2.7	La laïcité à la maternelle	11
2.8	La collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative	12
	➤ Les parents	12
	➤ Les ATSEM	12
	➤ Les AESH	12
3.	La formation	12
3.1	Animations pédagogiques obligatoires :	13
3.2	Animations pédagogiques à choix	13

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE ANNEE 2021-22

La rentrée scolaire a lieu pour tous les élèves le 2 septembre 2021. Cette rentrée débute dans le contexte particulier de risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19. Il s'agit de s'inscrire dans la continuité des habitudes déjà prises et de les revisiter en fonction des consignes du protocole sanitaire.



[Le programme de l'école maternelle, BO du 24 juin 2021](#), entre en vigueur. Il réaffirme et précise le rôle de l'école maternelle, de poser les bases et préparer les élèves à la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Ce document d'accompagnement vise à déterminer les points saillants de l'actualisation des programmes de 2015 et 2020. Dans la continuité, il reprend des éléments du document d'accompagnement des années précédentes et il recense des ressources de références réglementaires, de sites institutionnels, et de productions didactiques afin d'apporter des précisions sur l'organisation de la classe, la mise en œuvre des apprentissages et faciliter vos recherches afin d'accompagner votre développement professionnel.

1. Présentation générale du programme d'enseignement

Les modifications induites par l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans nécessitent de réajuster le programme. La philosophie et la spécificité du programme depuis 2015, notamment la prise en compte des besoins de l'enfant, le respect de son développement propre, les différentes modalités d'apprentissage, sont conservées. L'enjeu de formation central pour l'enfant « apprendre ensemble et vivre ensemble » est réaffirmé comme primordial.

Une version couleur du programme consolidé permet les **comparatifs entre les programmes de 2015, 2020 et 2021** : <https://eduscol.education.fr/document/7883/download>

1.1 Ajustements génériques

Les missions de l'école : une école qui s'adapte aux jeunes enfants, une école qui accueille les enfants et leurs parents **dans le respect mutuel de chacun. Une école qui montre à chaque enfant qu'il est capable d'apprendre avec succès dans toutes sortes de situations.**

L'évaluation positive : elle repose sur une **observation attentive** et demande **une compréhension fine des mécanismes de l'apprentissage** et de la prise en compte des étapes du développement du jeune enfant.

Chaque enseignant s'attache **à comprendre le cheminement** de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même.

Les modalités d'apprentissage :

→ Apprendre en se remémorant et en mémorisant. Une précision apportée par les avancées de la recherche : « Dès la 1^{re} année de vie, les enfants s'appuient sur ce qu'ils **perçoivent** de leur environnement ». **Avoir le souci d'installer les connaissances dans la mémoire des enfants** : affichages, imagiers, etc.

→ S'exprimer dans un langage clair, riche et explicite est important pour l'enseignant et l'ensemble des adultes de l'école.

→ Intégrer à la réflexion sur **les environnements d'apprentissage** et les différentes modalités de travail (relation duelle, en petits groupes, en collectif...) la contribution **des différents adultes** (ATSEM, ...).

→ Apprendre en interaction avec les pairs : l'action de l'ensemble **des pairs** sur la construction du langage oral est mise en avant.

→ Apprendre par le corps : l'importance du corps, de la motricité globale et de la motricité fine pour apprendre, dès la Petite Section est de nouveau précisée.

1.2 Actualisation par domaine d'apprentissage

L'architecture des programmes est reconduite. Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage. Pour chaque domaine, le programme établit une définition générale, énonce les objectifs visés, donne des indications pédagogiques et des repères pour organiser la progressivité des apprentissages. Pour chacun des domaines, le programme dresse la liste détaillée de « ce qui est attendu des enfants en fin d'école maternelle ».

Les ajustements relevant de points d'évolution marquants ou de détails qui ont leur importance concernent en particulier les domaines 1 et 4. Le domaine 4 change d'intitulé.

DOMAINE 1 « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions »

- ✓ **L'apparition du mot « langue française »** afin de sensibiliser à un code mais aussi à **une culture, à un patrimoine.**
- ✓ **La construction de la conscience phonologique : une préparation ludique dès la PS**, par le développement d'une écoute active à l'univers des sons avec les comptines, les fabulettes, les petits poèmes... etc.
- ✓ **La définition des unités sonores non-signifiantes** : les syllabes (orales) et les phonèmes.
- ✓ **L'enseignement conjoint de la syntaxe et du vocabulaire.** La constitution du bagage lexical et syntaxique s'opère avec les mots de **toutes les classes grammaticales**. Les schémas syntaxiques sont présentés, mobilisés et réutilisés.
- ✓ La diversité des textes lus par l'adulte, des œuvres de littérature jeunesse mais aussi des textes documentaires.
- ✓ **L'écriture** : proposer des essais d'écriture de mots et **valoriser les premières tentatives d'écriture** dès la petite section.
Indiquer de façon constante, systématique aux élèves la bonne orthographe des mots.
- ✓ **La valorisation du plurilinguisme** : se saisir des richesses linguistiques des élèves de la classe pour l'éveil à la diversité linguistique. Valoriser les langues qui sont parlées à la maison dans la perspective du plurilinguisme.

ATTENDUS DE FIN DE CYCLE : ajouts ou précisions de certains attendus.

- Utiliser le **lexique appris** en classe de manière appropriée.
- **Reformuler le propos d'autrui** (importance de ce verbe : avec ses propres mots, opération cognitive de haut niveau = travail sur la compréhension, la mémorisation et l'expression)
- Distinguer et manipuler les syllabes
- Repérer et produire des rimes, des assonances.
- **Connaître le nom des lettres, savoir que leur nom peut être différent du son qu'elles transcrivent.**
- **Commencer** à faire le lien avec le son que codent les lettres.
- Reconnaître son prénom **dans les trois graphies et identifier les lettres qui le composent.**
- Copier en **cursive un mot ou une courte phrase dont le sens est connu.**

DOMAINE 4 « Acquérir les premiers outils mathématiques » ;

- ✓ **Procéder par étapes dans l'acquisition du nombre** : connaissance du 1, puis du 2, puis du 3, etc. (enseigner le principe cardinal dès le plus jeune âge en insistant sur le nombre « 1 » loin d'être acquis pour les enfants les plus jeunes).

- ✓ **Construire l'aspect cardinal** du nombre est important.
- ✓ Travailler la décomposition/composition/recomposition jusqu'à 10 : **10 est introduit tôt** pour laisser le temps de l'appropriation. L'introduction précoce du nombre ne signifie cependant pas une attente précoce sur sa maîtrise.
- ✓ **Aborder l'aspect ordinal** (droite graduée, ligne numérique) : cet apprentissage se réalise dans le cadre du jeu (notamment des jeux de plateau, ex : jeu de l'oie rectiligne) ; l'essentiel est de faire **le lien entre les nombres et les espaces**.
- ✓ Expliciter les usages du nombre à propos de situations de vie quotidienne et dans les activités de la classe tout au long de la journée.
- ✓ Utiliser les nombres **pour résoudre des problèmes**. On renforce ainsi la place du langage et on cherche à développer le plaisir du raisonnement dès le plus jeune âge.
- ✓ **Personnaliser** les enseignements (éviter de proposer des ateliers tournants avec des contenus reproduits à l'identique).

ATTENDUS DE FIN DE CYCLE : précision de certains attendus

- **Dire la suite** des nombres à partir **d'un nombre donné** (entre 1 et 30).
- **Lire les nombres écrits** en chiffres **jusqu'à 10**.
- **Commencer à écrire** les nombres en chiffres **jusqu'à 10**.
- **Commencer à comparer** deux nombres **inférieurs ou égaux à 10** écrits en chiffres.
- **Commencer à positionner** des nombres les uns par rapport aux autres **et à compléter une bande numérique lacunaire** (les nombres en jeu sont inférieurs ou égaux à 10).
- **Commencer à résoudre des problèmes de composition de deux collections, d'ajout ou de retrait, de produit ou de partage** (les nombres en jeu sont tous inférieurs ou égaux à 10).

1.3 Des ressources institutionnelles

« [Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle](#) » propose de guider les professeurs dans la mise en œuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales.

« [Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle](#) » met l'accent sur les compétences à acquérir en maternelle pour entrer efficacement dans l'apprentissage de la lecture-écriture qui se fera au CP.



D'autres ressources visent une amélioration des compétences des élèves à **l'entrée au CP, dans un parcours d'apprentissage cohérent et continu de l'école maternelle au cycle 2**. Elles concernent plus particulièrement l'année de GS et donnent des indications pour enrichir le vocabulaire, structurer le langage oral, stimuler la compréhension de textes entendus, développer la conscience phonologique et faire découvrir le principe alphabétique de la langue. Elles correspondent aux attendus d'acquisition fixés par le programme du cycle 1.

<https://eduscol.education.fr/126/je-rentre-au-cp>

2. Principes et recommandations pédagogiques et organisationnelles

L'école maternelle, celle des premières immersions langagières et celle de l'épanouissement, renforce la dimension affective et la dimension de préparation aux apprentissages fondamentaux pour la scolarité élémentaire.



[Assises de l'école maternelle : l'instruction obligatoire dès 3 ans \(2018\)](#)

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, développe la théorie de l'attachement. Il insiste sur l'importance du lien sécure, celui qui nous permet d'acquérir suffisamment de confiance en soi et en le monde pour partir à sa découverte, sans que cela entraîne d'anxiété majeure. Il montre le lien entre la sécurisation affective d'un enfant et les conséquences sur les acquisitions langagières.

2.1 L'accueil et la scolarisation des élèves

➤ **Les horaires scolaires**

L'accueil des élèves et de leurs parents a lieu pendant les dix minutes précédant l'heure officielle d'entrée. Durant tout le temps scolaire et jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité du parent ou d'un tiers désigné par écrit, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant. La sortie s'effectue à l'heure réglementaire et ne peut en aucun cas avoir lieu avant.

L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre périscolaire est pensée de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative.

➤ **L'aménagement du temps en PS**

Les parents peuvent demander un assouplissement de l'obligation d'assiduité pour leur enfant scolarisé en Petite Section d'école maternelle.

Un tel aménagement ne peut porter **que sur les heures de classe de l'après-midi.**

[Modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle](#)

Cette demande est pensée en lien avec le développement de l'enfant, son évolution au cours de l'année scolaire.

Elle doit être adressée par les parents au directeur de l'école. L'avis du directeur de l'école est délivré **au terme d'un dialogue avec les membres de l'équipe éducative.** Cet avis tient compte des horaires d'entrée et de sortie des classes, du fonctionnement général de l'école et de son règlement intérieur. L'aménagement requiert la validation de l'IEN.

Les demandes d'aménagement sont faites pour une période donnée et donc renouvelées si nécessaire, toujours à la demande des parents. Au regard des enjeux de la scolarisation et du parcours scolaire de l'élève, **il convient de viser un temps de scolarisation à temps complet** au plus tôt.

➤ **L'emploi du temps**

La formalisation de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il atteste de la conformité aux programmes en vigueur. Il constitue en outre une base de discussion avec les familles et permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux. On complètera l'emploi du temps par une frise chronologique enrichie pour les plus jeunes de photographies ou de représentations des élèves en activité. Exposé et expliqué aux élèves quotidiennement, il leur permet de prendre conscience et de construire la temporalité. L'emploi du temps est appelé à évoluer au fil de l'année. On veillera donc à l'actualiser.

Un équilibre est à rechercher entre les besoins physiologiques des élèves et l'instauration de temps d'apprentissages suffisamment denses et adaptés.

L'accueil du matin

Il peut s'organiser de différentes manières.

- S'il s'agit de permettre à l'enfant de s'installer dans ce temps de transition entre la maison et l'école, pour entrer dans une posture d'élève, avant que ne débutent des activités plus structurées, l'accueil n'a pas vocation à excéder une quinzaine de minutes. Il demande nécessairement à être organisé et préparé, dans une évolution des offres, contenus et modalités de fonctionnement.
- S'il s'agit de faire entrer l'élève dans des explorations pédagogiques et apprentissages plus denses qui appellent manipulations, activités langagières, il peut durer plus longtemps.

Des progressions doivent permettre l'évolution des acquisitions et leur mesure. Des évolutions de l'aménagement de l'espace, des adaptations des espaces jeux symboliques et autres « plateaux » éducatifs sont indispensables au fil de l'an.

Les récréations

La récréation, d'une durée de 15 à 30 minutes, se situe vers le milieu de la demi-journée. Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie ne sont pas adaptées aux rythmes de l'enfant. C'est la raison pour laquelle on veillera à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie.

On pourra proposer des récréations courtes, séparées pour les « petits » en début d'année, voire différées, afin de leur permettre une appropriation de l'espace de la cour dans de bonnes conditions avec leur enseignant (e) et leur ATSEM.

La sieste

Il convient d'éviter de proposer à tous des siestes ou des temps de repos systématiques, surtout si la durée est la même pour toute la classe, toute l'année de PS. Si un temps de repos d'une vingtaine de minutes peut être proposé en début d'année aux MS, il n'est pas envisageable que les MS et les GS se voient imposer une sieste systématique organisée. En revanche, un temps calme avec des activités adaptées sera proposé en début d'après-midi : lecture d'albums, écoute de récits, écoute musicale, consultation d'images... [Des points clés pour une organisation pensée en équipe](#) vous sont proposés. Les pratiques qui consistent à allonger les élèves sur des couchages improvisés dans la classe sont contraires aux normes d'hygiène et de respect de l'intégrité de l'enfant.

Le temps de sieste doit être modulé en fonction des besoins des élèves et de l'avancée dans l'année. Un cycle de sommeil dure 1 h 30 en moyenne. Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes doit pouvoir se lever et regagner sa classe. De même, des enfants qui n'ont plus envie de dormir ne devraient pas être obligés de se reposer.

Après la sieste, les enfants se réveillent progressivement et rejoignent la classe pour des activités proposées par l'enseignant, après un passage aux toilettes. Il n'est pas opportun de proposer une récréation après le lever. Il convient plutôt de profiter de cette arrivée progressive des enfants dans la classe pour proposer des activités individuelles ou en petit groupe. C'est un moment favorable aux échanges langagiers personnalisés.

Les bonnes pratiques pour la sieste des PS (et TPS) :

1. Organiser ce temps (équipe pédagogique en lien avec les services municipaux) ;
2. Préparer et aménager le lieu de la sieste ;
3. Accueillir au plus tôt les élèves après le repas ;
4. Répondre aux questions et aux inquiétudes des parents ;
5. Respecter les besoins physiques, physiologiques et affectifs des enfants ;
6. Ne pas brusquer le réveil ;
7. Eviter la récréation après la sieste (réfléchir à l'organisation pédagogique) ;
8. Prendre en compte l'évolution des besoins des enfants durant l'année ;
9. Informer sur l'importance du sommeil chez les plus jeunes.

Le passage aux toilettes

La propreté n'est pas une condition *sine qua non* à l'accès à l'école maternelle.

Pour les élèves de MS et GS, le passage collectif aux toilettes ne se justifie généralement pas. De même, pour les PS, s'il peut permettre un temps de structuration de l'espace, il sera appelé à évoluer au cours de l'année.

Par ailleurs, il ne faut pas que le temps passé aux toilettes et aux soins corporels ampute de manière trop importante le temps des apprentissages : un bon équilibre est à maintenir en toutes circonstances, d'autant plus avec des enfants de 4, 5 ans et plus. Le passage aux toilettes n'a donc pas lieu de figurer à l'emploi du temps.

L'organisation retenue par l'équipe pédagogique dépend de la configuration des locaux, de la composition des classes (répartition des élèves dans le cycle).

Quelques règles à considérer, tout en restant vigilant sur les conditions de sécurité :

- favoriser une réelle autonomie physique des élèves ;
- respecter l'intimité de chacun ;
- associer les parents au moment de l'accueil pour faire le lien entre les pratiques familiales et celles de l'école.

L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière, en articulation avec l'emploi du temps, avec une dimension pédagogique visible. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent ainsi des repères partagés et sécurisants aux jeunes enfants et à leur famille.

➤ **Les TPS**

La scolarisation des TPS est un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille de l'élève est éloignée de la culture scolaire.

Notre département compte dix dispositifs de scolarisation de moins de trois. L'ambition de qualité demeure et se renforce. L'alliance éducative avec les familles, le travail pédagogique des équipes et le travail partenarial avec les collectivités territoriales et les acteurs sociaux, portent l'ambition de ce dispositif.

2.2 La situation sanitaire

➤ **Protocole sanitaire**

L'aération régulière des locaux et le respect des gestes barrières, ainsi que la stratégie « tester, alerter, protéger » demeurent les grands principes.

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

[Les gestes barrières en chanson](#)

[La comptine du lavage des mains](#) ; [Cartes pour accompagner la comptine](#) ; [Vidéo de la comptine du lavage des mains](#)

[Lave-toi les mains avec Koala](#)

[Affiche je me lave les mains](#)

[Apprendre à se moucher avec Petit Ours Brun](#)

[Comprendre les distances quand on est tout petit](#)

[Des pictos pour les élèves à besoins particuliers ou pour tout le monde](#)

Le port du masque est proscrit pour les élèves des écoles maternelles, indépendamment du niveau de mesures applicable.

À l'école maternelle, **la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe** (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

[Protocole sanitaire et mesures de fonctionnement 2021-2022](#)

➤ Plan de continuité pédagogique

Continuité pédagogique—Fiche professeurs –élèves en maternelle

Quelques recommandations

- ➔ **S'assurer que chaque famille a accès à un moyen d'échange avec le professeur** : appel téléphonique direct ou via l'école, échange de courriers électroniques, accès internet, envoi de documents par la Poste, etc.
- ➔ **Communiquer le programme de travail pour plusieurs jours afin que les parents et les élèves puissent s'organiser**. Ce programme de travail doit être élaboré en indiquant la durée envisagée pour chaque temps de travail, la fréquence des envois du professeur vers les élèves, les modalités pour transmettre en retour au professeur le travail réalisé par l'élève et, si nécessaire, quelques conseils pour s'organiser.
- ➔ **Anticiper les questions des parents et des élèves**, dans la mesure du possible, en pensant à définir les termes et/ou en préparant une liste de questions-réponses potentielles.
- ➔ **Avoir des échanges réguliers avec les familles**, et si possible directement avec les élèves, par téléphone par exemple. Maintenir un lien avec les élèves est particulièrement nécessaire pour les plus fragiles.

Sélection de ressources pour l'école maternelle :

- ma classe à la maison du CNED pour créer une classe virtuelle ;
- les cours en ligne de la plate-forme Lumni ;
- un kit et des formations proposés par Réseau Canopé pour enseigner à distance ;

2.3 Les modalités d'apprentissage spécifiques

« L'enseignant met en place dans sa classe des situations d'apprentissage variées : jeu, résolution de problèmes, entraînements, etc. et les choisit selon les besoins du groupe classe et ceux de chaque enfant.

Dans tous les cas, et notamment avec les petits, il donne une place importante à l'observation et à l'imitation des autres enfants et des adultes.

Il favorise les interactions entre enfants et crée les conditions d'une attention partagée, la prise en compte du point de vue de l'autre en visant l'insertion dans une communauté d'apprentissage.

Il développe leur capacité à interagir à travers des projets, pour réaliser des productions adaptées à leurs possibilités.

Il sait utiliser les supports numériques qui, comme les autres supports, ont leur place à l'école maternelle à condition que les objectifs et leurs modalités d'usage soient mis au service d'une activité d'apprentissage.

Dans tous les cas, les situations inscrites dans un vécu commun sont préférables aux exercices formels proposés sous forme de fiches. » Programme maternelle 2021.

➤ Les quatre modalités d'apprentissage à l'école maternelle

• Apprendre en jouant

Qu'ils soient libres ou structurés, les jeux aident à mieux connaître les enfants, permettent des apprentissages spécifiques ou leur réinvestissement et répondent aux enjeux de socialisation.

De récentes ressources Eduscol, [Jouer et apprendre](#), présentent un descriptif et l'intérêt des différents jeux d'exploration, symboliques, de construction, à règles.



Les jeux d'exploration



Les jeux symboliques



Les jeux de construction



Les jeux à règles

- **Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes concrets**

« Pour provoquer la réflexion des enfants, l'enseignant les met face à des problèmes à leur portée. Quel que soit le domaine d'apprentissage et le moment de vie de classe, il cible des situations, pose des questions ouvertes pour lesquelles les enfants n'ont pas alors de réponse directement disponible. » Programmes maternelle 2021.

- **Apprendre en s'exerçant**

« Les apprentissages des jeunes enfants s'inscrivent dans un temps long et leurs progrès sont rarement linéaires. Ils nécessitent souvent un temps d'appropriation qui peut passer soit par la reprise de processus connus, soit par de nouvelles situations. Leur stabilisation nécessite de nombreuses répétitions dans des conditions variées. » Programme maternelle 2021.

- **Apprendre en se remémorant et en mémorisant**

« L'enseignant stabilise les informations, s'attache à ce qu'elles soient claires pour permettre aux enfants de se les remémorer. Il organise des retours réguliers sur les découvertes et acquisitions antérieures pour s'assurer de leur stabilisation, et ceci dans tous les domaines. Engager la classe dans l'activité est l'occasion d'un rappel de connaissances antérieures sur lesquelles s'appuyer, de mises en relations avec des situations différentes déjà rencontrées ou de problèmes similaires posés au groupe. » Programme maternelle 2021.

➤ **Les ateliers individuels autonomes de manipulation**

Ces ateliers visibles dans de nombreuses classes appellent des gestes professionnels adaptés, une vigilance particulière pour qu'ils puissent être porteurs d'apprentissage.

Le langage qui devrait accompagner l'action est trop rarement mobilisé (l'organisation rend difficile le suivi de chaque enfant) et la mesure des progrès reste souvent aléatoire.

Si cette disposition favorise une forme d'individualisation des apprentissages, elle suppose des modalités de pilotage rigoureuses :

- **une programmation des ateliers mis à disposition ;**
- **une présentation individuelle ou par tout petit groupe et répétée autant que nécessaire des activités et des apprentissages visés ;**
- **une mise en œuvre pour un petit nombre d'élèves de manière à soutenir par le langage les essais des enfants ;**
- **un tableau d'observation permettant de relever les réussites confirmées par plusieurs essais.**

Veillez aux contraintes matérielles, au nombre et au coût des supports, à la gestion de l'espace et aux modalités d'accès à ces plateaux dans l'emploi du temps journalier.

Être attentif à proposer **des activités qui relèvent du programme.**

Equilibrer avec d'autres modalités de travail.

Ces ateliers ont toutefois l'intérêt de permettre des temps de réinvestissement, d'entraînement pour les élèves et de rendre l'enseignant disponible pour mener, en parallèle, des ateliers de langage, en petit groupe.

2.4 Suivi et évaluation des élèves

Deux outils permettent d'assurer [le suivi des apprentissages](#) et des progrès des élèves : le carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle, et la synthèse des acquis en fin d'école maternelle.

Pour observer les élèves : [des propositions d'observables et d'indicateurs de progrès](#).

En complément de ces indicateurs de progrès et sans vouloir établir de « normes », [des points de vigilance](#) sont proposés qui peuvent conduire, le cas échéant, à renforcer de façon plus individualisée l'étayage ainsi que les activités d'aide et de remédiation.

La synthèse de acquis des élèves en fin d'école maternelle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisés en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l'équipe pédagogique. Elle ne

donne pas lieu à la **passation préalable d'épreuves spécifiques d'évaluation**. Ce document est transmis à l'école élémentaire et communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève.

[Synthèse des acquis des élèves en fin d'école maternelle](#)

2.5 Les APC

Les priorités de l'école maternelle sont de **prévenir la difficulté scolaire**, de réduire les inégalités et de déployer une réelle égalité des chances pour **mener tous les élèves au niveau de compétence qui permet les apprentissages fondamentaux du cycle 2**. Les APC concernent tous les niveaux, y compris la Petite Section.

Les contenus **privilégient la construction et le développement du langage**, ainsi que la construction du nombre. Ils traitent des apprentissages qui ont déjà été abordés en classe, **ou anticipe des apprentissages qui vont l'être**.

Il s'agit d'un temps fructueux de stimulations, d'interactions avec l'enseignant.

2.6 Liaison Maternelle/CP

L'école accompagne les transitions vécues par les enfants.

« [L'école maternelle] travaille en concertation avec l'école élémentaire, plus particulièrement avec le cycle 2, pour mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages, un suivi individuel des enfants. »

Programme maternelle 2021

Le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire constitue un événement marquant pour l'enfant dans son parcours scolaire et son développement personnel. Il s'accompagne souvent de la découverte de démarches et supports d'apprentissages différents, de changements d'organisation qui nécessitent un temps d'adaptation pour l'enfant et sa famille. Si certaines ruptures sont nécessaires pour grandir, d'autres peuvent déstabiliser et fragiliser des enfants. Il appartient donc à chaque équipe de réfléchir à la mise en œuvre de ce passage pour qu'il soit inscrit dans une continuité, pour que chaque élève, sa famille, les enseignants l'abordent en toute confiance et sérénité.

L'analyse de la [synthèse des acquis de fin de maternelle](#) et des résultats des évaluations de CP en équipe avec les enseignants de cycle 2 est l'occasion de fournir des réponses personnalisées aux besoins des élèves.

2.7 La laïcité à la maternelle

Le groupe classe constitue une communauté d'apprentissage qui établit les bases d'une citoyenneté respectueuse des règles de la laïcité et ouverte à la pluralité des cultures. L'école maternelle construit les conditions de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

Faire vivre la laïcité à la maternelle s'inscrit dans une réflexion globale sur le parcours de l'élève (dans le quotidien de la classe ou à l'occasion de journées ou de projets dédiés).

Un parcours citoyen peut être initié dès la maternelle, fondant une culture à la sensibilité (estime de soi, liberté, respect des autres), au droit et à la règle (règles de vie), au jugement (débat, résolution de problèmes) et à l'engagement (autonomie, fraternité, tutorat, coopération, intérêt général).

L'initiation au débat argumentatif, par la mise en place des débats à visée philosophique à l'école maternelle, permet d'aborder les grandes questions morales (le bien/le mal, le juste/l'injuste, le respect, la différence, l'égalité filles-garçons...) et **de faire vivre l'enjeu fondamental de l'école maternelle : "apprendre ensemble et vivre ensemble"**.

<http://www.occe.coop/~ad82/spip.php?rubrique93>

Le **20 novembre**, journée des droits de l'enfant, peut être l'occasion de prendre conscience des droits de l'enfant à travers le monde, au sein de notre société...

<https://my.unicef.fr/>

Le **9 décembre** a eu lieu la journée de la Laïcité, pour fêter la loi du 9 décembre 1905 (séparation des églises et de l'Etat). Si la charte de la laïcité n'est pas utilisable en maternelle, des actions peuvent être initiées.

<https://ageem.org/banc-amitie/>

2.8 La collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative

➤ **Les parents**

Les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis par l'École se réfléchissent avec les familles. Le partage des mêmes valeurs, un soutien mutuel montre aussi à l'élève une cohérence des postures et des actes de chacun, favorisant sa mise en confiance.

La première scolarisation appelle une attention particulière des enseignants pour assurer un accueil de qualité et l'entretenir tout au long du cycle 1, dans une dimension pédagogique et de communication.

- Se rendre disponible.
- Rendre explicite les codes de l'école.
- Accueillir à la rentrée scolaire les parents au sein de la classe.
- Proposer leur participation à des projets pédagogiques tout au long de l'année.
- Communiquer sur les progrès réalisés.
- Être attentif aux besoins individuels.

[La mallette des parents](#) constitue un support d'information et propose des actions, [des rencontres](#) spécifiques dans les écoles.

Le projet de l'académie de Grenoble présente des outils concrets pour nourrir cette [relation école-familles](#), par exemple [la semaine ou quinzaine de la maternelle](#).

➤ **Les ATSEM**

[Le décret du 1^{er} mars 2018](#) instaure leur pleine appartenance à la communauté éducative.

Les ATSEM participent à la mise en œuvre de conditions matérielles adéquates et contribuent à l'entrée des élèves dans les apprentissages. Elles sont également le pivot de la continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire, et peuvent être des interlocutrices auprès des familles.

Ce partenariat indispensable ne va cependant pas de soi. Il suppose une préalable clarification des rôles et missions de chacun, des temps de travail PE/ATSEM et en équipes élargies. Une attention particulière sera portée sur les questions de responsabilité lors les temps de transition.

➤ **Les AESH**

La maternelle remplit sa mission pleinement inclusive en cultivant le travail en collectif du trinôme, aidant/ enseignant/ ATSEM : bien travailler, mieux travailler ensemble. Cette collaboration se réfléchit dès l'accueil de l'enfant et de son accompagnant au sein de sa classe. Elle repose sur une communication concertée, outillée et de la qualité. L'enseignant prévoit régulièrement et/ou à la demande, des temps de dialogue et de régulation.

La mise en œuvre d'une ingénierie coopérative envisagera le partage des observations sur l'élève, la complémentarité des actions, l'investissement des espaces afin de construire l'autonomie de l'enfant à besoins particuliers et de l'accompagner dans ses apprentissages.

3. La formation

Les animations pédagogiques proposées en accompagnement du programme pour l'école maternelle 2021 se déclinent en modules obligatoires (12h) et en modules à choix (6h).

Les enseignants en grande section dédoublée bénéficient d'une formation spécifique. L'accompagnement des enseignants, en TPS, se poursuit cette année sur la base de visites conseils.

3.1 Animations pédagogiques obligatoires :

Domaine 1

Langage écrit : le geste graphique et les tracés d'écriture

Permettre aux élèves de différencier graphisme /dessin/écriture.
Faire des liens entre le développement de l'enfant et les apprentissages proposés.
Développer des pratiques didactiques pour permettre aux élèves d'atteindre les attendus de GS.

En prenant appui sur les documents d'accompagnements institutionnels et sur la recherche, il s'agira de présenter les enjeux d'un enseignement explicite du geste d'écriture : apprendre à écrire et disposer des multiples habiletés permettant de tracer correctement des lettres, notamment en écriture cursive, automatiser le geste d'écriture pour se concentrer sur les autres aspects de l'écriture.

Cet apprentissage intègre l'importance du corps, de la motricité globale et de la motricité fine, pour apprendre. Il se réalise en parallèle de la construction du sens de l'écrit et de ses liens avec l'oral.

Domaine 4

Résolution de problèmes : utiliser le nombre pour résoudre des problèmes

Analyser des pratiques de résolution de problème.
Expérimenter des situations problèmes en classe, outiller les élèves pour construire du langage mathématique et structurer la pensée.

Il s'agira de prendre appui sur les connaissances du jeune enfant, de détailler l'enseignement du nombre dans le cadre de la résolution de problème et de l'intégrer dans des situations concrètes. Il s'agira également de concevoir des situations d'apprentissage dans des contextes variés et de mettre en œuvre des activités qui donnent lieu à des questionnements et invitent les élèves à anticiper, essayer, recommencer, décider, vérifier. Situations problèmes à tester en classe et retours sur les expérimentations - Progression de cycle.

3.2 Animations pédagogiques à choix

Les formations à choix proposeront des apports didactiques et pédagogiques complémentaires.

- Une formation concernera **les enseignants qui débutent en maternelle** à l'appui du magistère national, "Consolider une posture d'enseignant sécurisant à l'école maternelle".
- Les formations conjointes à l'attention des **professeurs des écoles et des ATSEM** se poursuivront dans le partenariat mis en place avec plusieurs communes du département et le CNFPT, prioritairement là où elles n'ont pu être totalement réalisées pendant la crise sanitaire.